



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
PAYS DE LA LOIRE

CMA FORMATION



DIPLÔME D'ÉTAT DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

Niveau 7 RNCP40025

OBJECTIFS

Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique.

Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation.

Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage.

Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie.

Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie.

Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie.

Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.

Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.

Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources.

Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne ou du groupe

Former et informer les professionnels et les personnes en formation

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Entrée tous les ans en début d'année universitaire, après avoir été sélectionné selon le statut

Admission en formation :

Inscription : Sur la plateforme PARCOURSUP <https://www.parcoursup.fr/>

ACCESSIBILITÉ

Les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'une situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir contacter notre référent handicap, présent sur chacun de nos centres de formation, afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation

Voir site CMA Formation : cma-formation-paysdelaloire.fr/accessibilite-handicap

PUBLIC

En alternance : public éligible au contrat d'apprentissage ou au contrat de professionnalisation

En formation continue : tout public désirant se former - se perfectionner - se reconverter

PRÉREQUIS

Les études de masso-kinésithérapie sont accessibles après une première année obligatoire, validée, réalisée à l'université, au choix parmi :
- une licence biologie, STAPS ou en sciences, technologies et santé ;
- une L.A.S (licence avec option accès santé) ;
- un PASS (parcours d'accès spécifique santé).

Toutes les licences biologie, STAPS, sciences technologies et santé, les L.A.S et les PASS ne proposent pas un accès en kinésithérapie. Quand c'est le cas, l'accès se fait vers un institut de kinésithérapie précis et indiqué au préalable.

Il est donc très important de bien consulter la fiche de présentation de ces licences sur Parcoursup.

DURÉE

4 ans : 1980 h en institut de formation et 1470 h en stage clinique

Alternance de temps de formation théorique ou pratique réalisés dans l'institut de formation, et de temps de formation clinique ou situationnelle réalisés sur les lieux d'intervention des masseurs-kinésithérapeutes.

TARIF

Contrat en alternance : prise en charge selon les coûts définis par l'OPCO de l'entreprise formatrice

Stagiaires de la formation professionnelle prise en charge possible en fonction du statut et des droits acquis

Coût de la formation : nous consulter pour devis

Consulter les tarifs France Compétences à titre indicatif :

<https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees/>



MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'acquisition des compétences en situation s'effectue progressivement au cours de la formation. L'organisation des épreuves d'évaluation et de validation est à la charge des instituts.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen.

La progression de l'étudiant au cours des stages est appréciée à partir du portfolio qui comporte des éléments inscrits par l'étudiant et le tuteur de stage. Le tuteur évalue les niveaux d'acquisition de chacune des compétences à partir des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Les dossiers des étudiants ayant validé les sept premiers semestres de formation, soit 210 crédits européens sur 240, et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 8 sont présentés devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute. Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences sont déclarés reçus au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute et obtiennent les 240 crédits correspondants.

Cette certification professionnelle permet l'accès à un métier réglementé et, en conséquence, ne propose pas de blocs de compétences. La certification professionnelle doit être acquise en totalité pour permettre l'exercice du métier visé par cette dernière.

MÉTHODES MOBILISÉES

Formation en alternance en centre de formation et en entreprise

Formation en présentiel, FESTA (formation en situation de travail appliquée à l'apprentissage) et activités pédagogiques à distance possibles

Accompagnement individualisé

Mise en situation de cas concrets avec des apports théoriques et pratiques

Livret d'alternance numérique

Visite en entreprise

Moyens techniques :

Salles de formation, salles informatiques, plateaux techniques modernes et équipés

Encadrement :

Professeurs d'enseignement professionnel, experts techniques avec titre, diplôme et expérience professionnelle dans le métier enseigné

Maître d'apprentissage ou tuteur en entreprise

CONTENUS

Consulter le contenu de la formation et les blocs de compétences en vous rendant sur le site CMA Formation : <https://cma-formation-paysdelaloire.fr/de-masseur-kinesitherapeute>

OFFRE DE FORMATION DE LA CMA

Niveau 7
(Bac +5)

DE
Diplôme
d'Etat

Après BAC et une première année à l'université

LIEUX ET COORDONNÉES

LAVAL

02 43 64 11 00 - accueilcfp53@cma-paysdelaloire.fr

Formation assurée en partenariat avec
l'Institut de Formation en masso-kinésithérapie de Laval

DÉBOUCHÉS

Masseur-kinésithérapeute

SUITE DE PARCOURS

Comme tous les professionnels de santé, formation continue obligatoire dans le cadre d'un dispositif réglementaire (DPC)

Diplôme cadre de santé

ÉQUIVALENCE / PASSERELLE

Diplôme d'équivalence grade licence

Pour connaître les autres équivalences possibles accédez au site d'ENIC – NARIC France : <https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes>

Pas de passerelle pour cette certification

Certificateur : Ministère chargé de la santé

Date d'enregistrement : 20-12-2024

<https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/40025/>

LES DE LA CMA PAYS DE LA LOIRE

- Le Centre de Formation « leader » pour l'Artisanat, avec 9 sites proches de vous !
- Plus de 100 formations parmi 50 métiers
- Un accompagnement vers 5 000 entreprises qui forment et qui recrutent
- Des équipes d'experts pour vivre ta passion, créer ton destin !
- Au quotidien : des innovations, des outils numériques, des plateaux techniques à la pointe des dernières technologies
- Une chance pour chacun : parcours individualisé, publics en situation de handicap
- Des opportunités pour créer une entreprise, partir à l'étranger, gagner des concours

 **FORMATION**



Erasmus+

cma-formation-paysdelaloire.fr

Suivez-nous
sur les réseaux sociaux :

